

M. Crestohl:

D. Croyez-vous que ces personnes pourraient jeter de la lumière sur cette affaire?—R. Je pense que si on les interrogeait, elles pourraient donner beaucoup de détails. J'ai quitté New-York en hâte et j'ai été en repos pendant plusieurs mois, cette année-là; j'ai donc un peu perdu l'affaire de vue. Mon successeur a continué, mais je voudrais que vous connaissiez tous les changements qui sont survenus. Ce n'est qu'à ma résidence, en Floride, que j'ai reçu cette convocation et je n'avais pas mes dossiers; j'ai donc essayé de relever certains détails de mémoire.

D. Je propose que M. Carswell et M. Norman soient invités à comparaître devant le Comité et qu'ils apportent avec eux toute la correspondance et tous les renseignements dont vous parlez.

M. MACNAUGHTON: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: On a proposé, en conformité du Règlement et avec l'appui requis, que M. Carswell et M. Norman soient sommés de comparaître devant le Comité.

M. CRESTOHL: Et qu'ils apportent avec eux tous les documents requis, et le reste.

Le TÉMOIN: M. Norman a continué l'affaire jusqu'au bout après mon départ de New-York.

M. WALKER: Alors, monsieur Lawson...

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion.

M. COLDWELL: Puis-je savoir s'ils doivent être «invités» ou «sommés»?

M. CRESTOHL: Je ne sais si nous avons le droit de les sommer de comparaître. Ce sont des Américains.

M. KUCHEREPA: Au sujet de cette proposition, je ferai remarquer que la motion adoptée lors de la dernière réunion du Comité embrasse cette question complètement.

M. MACNAUGHTON: Qu'on y ajoute les noms.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'avis que les noms soient ajoutés à la résolution?

M. CRESTOHL: Cela me va.

M. COLDWELL: L'autre résolution portait sur l'assignation de M. Lawson.

Le PRÉSIDENT: Non, l'invitation.

M. Crestohl:

D. Selon la résolution précédente, nous avons convoqué M. Zeckendorf et M. Lawson et toute autre personne que le Comité désirerait entendre.—R. La question a été ainsi posée au sein du Comité: quelqu'un est-il susceptible de perdre de l'argent dans l'entreprise, si le gouvernement n'installe pas ses bureaux dans la Maison du Canada? A cela je répons que les 28 promoteurs, sachant qu'ils avaient l'appui d'Ottawa, étaient au courant de la correspondance et de la déclaration d'intention quand ils ont consenti à prêter.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. S'agit-il de la même correspondance?—R. Certains extraits de la correspondance. Si vous songez à obtenir là-bas six millions de dollars d'une société d'assurances, il importe de lui donner tous les renseignements possibles. On a donné tous les renseignements à la banque et on a montré aussi la déclaration d'intention. De même, il y a tout juste un an, quand j'ai pris les dispositions en vue d'obtenir un montant additionnel de \$750,000 et que la société *Webb and Knapp* s'est jointe à nous en apportant le même montant, on l'a mise au courant de cette déclaration d'intention. Quant à subir des pertes d'argent, tout dépend si le gouvernement persistera à révoquer sa déclaration d'intention.